Conseil d'administration
Séance du 28 juin 2019

Délibération n°13-2019
Tarifs « Grand public 2019/2020 »

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle et l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 portant modification des statuts de l'EPCC ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

La présente délibération a pour but de reconduire sur l'année 2019-2020 les tarifs des ateliers Grand public établis pour la période 2018-2019 et votés lors de la séance du 7 avril 2017.

Lors de sa séance du 13 avril 2018, le Conseil d'administration avait décidé de supprimer toutes les conditions de gratuité ou de réduction antérieures et d'instaurer 4 tranches d'exonération en fonction du quotient familial pour les foyers non-imposables :

QFM	Réduction
QFM≤600	80%
600<QFM≤800	60%
800<QFM≤1000	40%
1000<QFM≤1200	20%
1200<QFM	0%

Il convient également de préciser les modalités d'application de la réduction en cas d'inscriptions multiples :

- Si un adulte et un enfant d'un même foyer suivent des cours, le tarif réduit s'applique aux deux ;
- Si deux enfants d'un même foyer suivent des cours, le tarif réduit s'applique uniquement au plus âgé des deux ;
- Si deux adultes d'un même foyer suivent des cours, le tarif réduit s'applique à un seul d'entre eux ;
- Si un élève est inscrit à plusieurs ateliers, il bénéficie d'un tarif réduit à partir du deuxième atelier.

Par ailleurs, dans le cadre d'une demande de remboursement d'inscriptions à un ou plusieurs ateliers (sous conditions), le remboursement s'effectuera sur le cours le moins onéreux.

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20190628-delib13-2019-DE
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019

DELIBERATION

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve la reconduction des tarifs pour l'année 2019-2020 des ateliers Grand public de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg suivante :

Désignation **Ateliers d'initiation à la pratique artistique**	**Propositions Tarifs 2019/2020**
Adultes (nb d'élèves 2016/2017))	
pour un cours	**275,00€**
pour le 2ème cours	**138,00€**
participation consommables ateliers gravure/lithographie	**75,00€**
Adolescent 14-16 ans et 16-18 ans (nb d'élèves 2016/2017)	
pour le 1er cours	**96,00 €**
à partir du 2ème cours, 2ème enfant	**48,00 €**
Enfants 8-10 ans et 11-13 ans (nb d'élève 2016/2017)	
pour le 1er cours	**74,00 €**
à partir du 2ème cours, 2ème enfant	**37,00 €**
Enfants 6-7 ans (nb d'élèves 2016/2017)	
pour le 1er cours	**53,00 €**
à partir du 2ème cours, 2ème enfant	**27,00 €**
Frais de dossier	
Les droits d'inscription des stages et des ateliers hedbomadaires "jeune public" et "public adulte" incluent un montant forfaitaire de frais de dossier par inscription non-remboursable de 10 €	**10 €**
Stages Sites de Caen et Cherbourg	
Arts plastiques pour adultes (taux horaire)	**4,50 €**
Arts plastiques pour enfants (taux horaire)	**3,50 €**
Arts plastiques 1 enfant/1 adulte (taux horaire)	**3,00 €**
Heure formation professeur stagiaire/formation continue/Partenariats	**50,00 €**

Autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 24
Présents : 15
Votants : 21

Vote : à l'unanimité des voix.

école supérieure d'arts & médias de Caen/ Cherbourg

Le Président,

Marc Pottier